

**MOTION SUR LA FORMATION CONTINUE**

*Présentée par les représentantes et représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation*

Le ministère l'a annoncé, les rectorats l'appliquent et l'organisent : dès cette année, au moins 50% des formations des enseignants doivent se dérouler le soir, le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires. L'objectif est une généralisation complète à la rentrée 2024, afin qu'aucune heure de cours ne soit supprimée du fait de la formation continue (cela s'appelle, officiellement, une formation continue « hors face à face pédagogique »).

Cet objectif, parfaitement démagogique, s'inscrit dans le discours ministériel sur les millions d'heures de cours perdues chaque année et dont les élèves seraient privés.

Or s'il y a un scandale des absences non remplacées, c'est celui des absences longue durée, y compris lorsqu'elles sont prévisibles (congrés maternité par exemple). Faute d'enveloppe budgétaire suffisante pour recruter des contractuels, les rectorats n'assurent plus le remplacement d'une grande partie de ces absences – sans parler, bien entendu, de la disparition, pour les mêmes raisons budgétaires, des remplaçants titulaires c'est-à-dire formés. Ces absences-là, sans aucun doute, pèsent sur les apprentissages et représentent effectivement une perte de chance pour les élèves.

En revanche, aucune étude scientifique sérieuse n'a jamais démontré que les absences de courte durée aient un impact significatif sur les apprentissages. Rappelons qu'il n'y a pas loin d'un million d'enseignants en France : si chacune et chacun d'eux n'était absent qu'une dizaine d'heures par an, (l'équivalent d'un jour et demi de travail), tous motifs confondus (maladie, garde d'enfant malade, deuil, formation continue), cela représenterait déjà dix millions d'heures perdues ! Somme qui semble astronomique et qui, pourtant, correspondrait à une réalité totalement insignifiante quant aux apprentissages des élèves !

La seule certitude que fournissent les enquêtes nationales et internationales est l'impact positif sur les apprentissages d'une formation de qualité des enseignants. Or il ne fait aucun doute que la généralisation d'une formation continue « hors face à face pédagogique » va en priver l'immense majorité des professeurs. Celles-ci et ceux-ci consacrent déjà une partie significative de leurs soirées et congés à travailler. Elles et ils (elles, surtout) peinent souvent à articuler vie professionnelle et vie personnelle et familiale, dans la mesure précisément où elles et ils effectuent une part importante de leurs tâches en dehors de leur lieu de travail. Les obliger à inclure la formation continue à cette équation, c'est de fait les obliger à renoncer à se former (et que dire du mercredi après-midi, alors que le pouvoir exécutif prétend lutter contre les inégalités professionnelles femmes-hommes ?!). Par ailleurs il faut n'avoir aucune idée de la réalité du métier et des besoins de formation pour imaginer qu'une formation saucissonnée en tranches de deux ou trois heures réparties sur plusieurs semaines, souvent en distanciel, peut être l'équivalent d'une ou deux journées de formation en présentiel : la formation, ce sont bien sûr des apports disciplinaires, didactiques et pédagogiques mais ce sont aussi les échanges informels de pratiques, la réflexion collective, la mutualisation... que seules des formations en présentiel et sur une journée rendent possibles. Au passage, bien des collègues formatrices et formateurs ont d'ores et déjà annoncé que dans ces conditions, elles et ils ne sont plus en mesure de proposer des stages : manière radicale, pour le ministère, de parvenir à son objectif !

***Inutiles et même nuisibles pour les apprentissages des élèves, les modalités de la formation continue que veut imposer le ministère sont une nième étape de la démolition méthodique du service public d'éducation, en particulier au lycée. Elles sont dans le même temps une nième agression à l'encontre d'une profession maltraitée et méprisée.***

***Il est donc urgent que le ministère revienne à la raison et garantisse à l'ensemble des personnels une politique de formation continue ambitieuse, disciplinaire et de qualité. L'Ecole est un lieu d'éducation et de transmission des savoirs : les élèves ont besoin de personnels qualifiés et formés, pas seulement d'un adulte en classe.***